

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1189

présenté par
M. Le Déaut et Mme Le Dain

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« - renforcer la formation aux problématiques et aux technologies de l'énergie de tous les professionnels impliqués dans les actions d'économie d'énergie, notamment par l'apprentissage ; » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation est une composante essentielle de la réussite de la transition énergétique, notamment parce que celle-ci implique une prise en main des solutions techniques nouvelles développées pour maximiser les apports en énergie renouvelable.

Il est par exemple essentiel de pouvoir compter sur des artisans sachant bien maîtriser les techniques d'installation de panneaux solaires thermiques, ou des pompes à chaleur exploitant les calories résiduelles des eaux grises, pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments neufs ou existants.